

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE PONT-SCORFF
Lotissement : 23 lots
Hameau de la Chapelle

Permis d'aménager n° PA 56179 23 L0002 - Accordé le 18/10/2023
Modificatif n°2 M02 accordé le 11/06/24 et Modificatif n°3 M03 accordé le 19/03/25

PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:
"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain résulte d'un bornage.
Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par le Géomètre-Expert auteur du projet et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)



LOT N° : 16
Superficie réelle : 469 m²

Réf. Cadastre : Section ZH n° 327

Surface de plancher : 250 m²

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts
SEARL NICOLAS ASSOCIÉS
Gastone CHERNOULLEF N° d'inscription à l'ordre 06816
13 rue du Sous-Marin Vénus - 56100 LORIENT
Tél : 02 97 21 01 03
Fax : 02 97 21 01 03



SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts - Urbaniste diplômé
AGENCE DE LORIENT
13 rue du Sous-Marin Vénus
56100 LORIENT
Tél : 02 97 21 01 03
Email : lorient@searlnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM



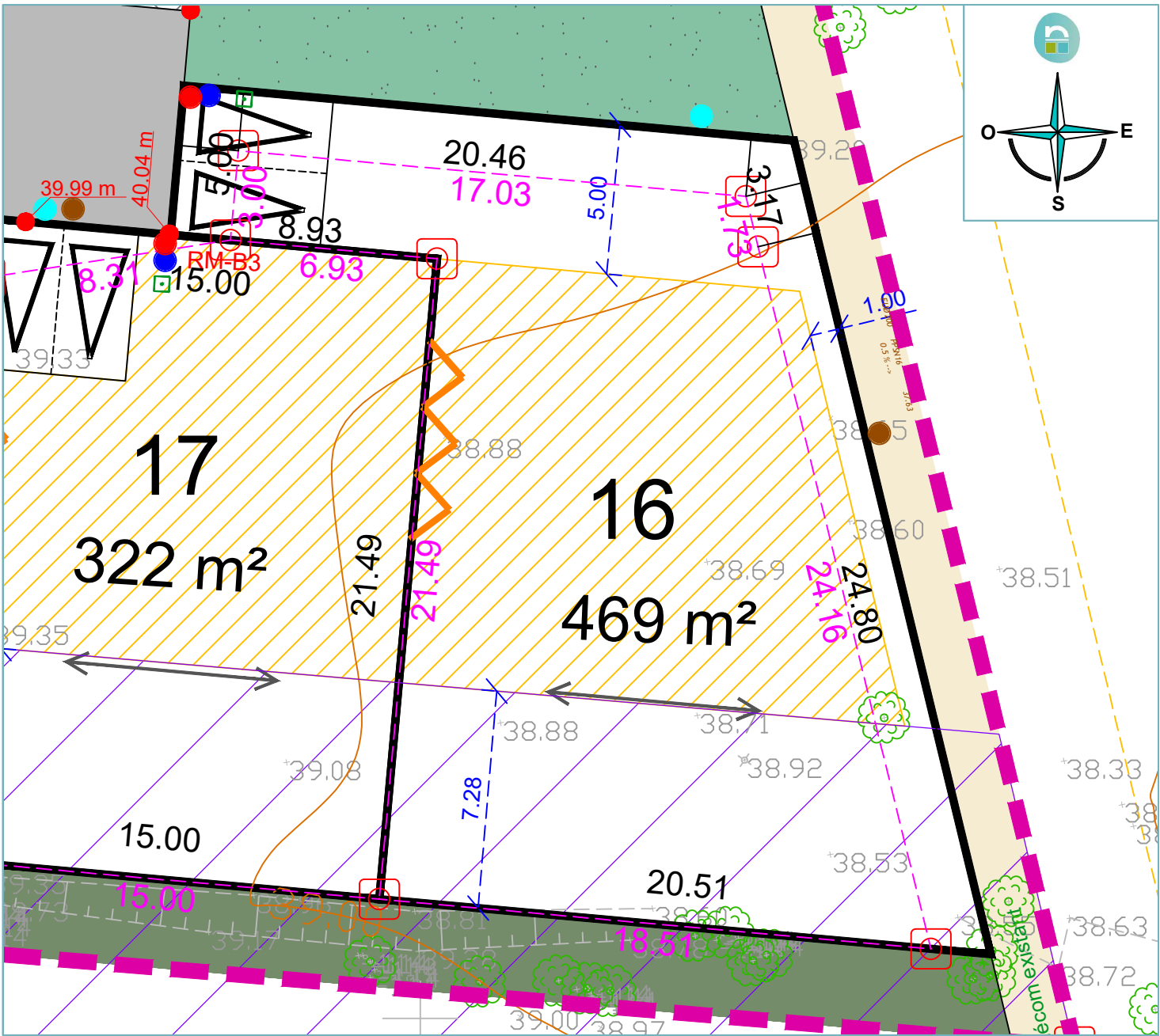
Dressé le 13.02.2024

Modifié le 24.07.2025

Dressé par BOUSSARD Mélanie

Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69)

Référence : O23-014



Echelle : 1/200

LEGENDE URBANISME

- PERIMETRE LOTISSEMENT
- PLACETTE
- CHAUSSÉE PARTAGÉE (enrobé)
- CHEMIN PIETON (sable stabilisé)
- STATIONNEMENT
- ZONE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LOTS LIBRES
- ZONE D'IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LOGEMENTS SOCIAUX ET ABORDABLES
- GAZON
- MASSIFS PLANTES
- NOUE PAYSAGÈRE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- TALUS ARBORE EXISTANT A CONSERVER Espace Boisé Classé
- ESPACE BOISÉ CLASSÉ HORS PERIMÈTRE
- ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)
- ENTRÉE DE LOT (CONSEILLÉ)
- ARBRE A PLANTER (position indicative)
- ARBUSTE (position indicative)
- HAIE BOCAGÈRE PRIVATIVE + GANIVELLE à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)

- SENS OBLIGATOIRE DE L'AXE LONGITUDINAL DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION
- LIGNE D'ACCROCHE D'UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE OU D'UNE ANNEXE SIGNIFICATIVE RATTACHÉE (au moins 6m)
- MARGE DE REcul DE 20m DE LA RD
- COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE
- EMPLACEMENT POUR LE TRANSFORMATEUR
- COURBE DE NIVEAUX
- COTE DU NIVEAU DE VOIRIE PROVISOIRE (d'après le plan d'exécution des travaux)
- POINT ALTIMÉTRIQUE (d'après le levé topographique avant travaux)

LEGENDE DES RÉSEAUX

- BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE
- BRANCHEMENT TELECOM
- BOITE DE BRANCHEMENT E.U.
- BOITE DE BRANCHEMENT E.P.
- BRANCHEMENT AEP
- COFFRET RMBT

POSITION SELON LES RÉCOLEMENTS DE ALRE TP ET RSB EN DATE DU 04.07.2025

LEGENDE DU BORNAGE

- Cotation de lot
- Cotation entre borne
- Borne nouvelle
- Borne existante
- Décalage des bornes en limite de voirie